



# RAPPORT DE SUIVI SOCIAL INTÉRIMAIRE 2024

Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers

31 mars 2025

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	DESCRIPTION DU PROJET.....	3
<b>2</b>	<b>COMITÉ DE SUIVI.....</b>	<b>3</b>
2.1	PRÉSENTATION.....	3
2.2	MISSION.....	3
2.3	MANDAT.....	3
2.4	COMPOSITION .....	4
<b>3</b>	<b>LES ACTIVITÉS PRÉALABLES AU DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE .....</b>	<b>5</b>
3.1	FAITS SAILLANTS.....	5
3.2	RENCONTRES RÉALISÉES .....	5
3.3	LES DOSSIERS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024.....	5
<b>4</b>	<b>SUIVI DES COMPOSANTES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>6</b>
4.1	POPULATION, ÉCONOMIE ET EMPLOI .....	7
4.2	SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE.....	7
4.3	UTILISATION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	9
4.4	INFRASTRUCTURES ET SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	10
<b>5</b>	<b>LISTE DES DONNÉES INDISPONIBLES À PRÉSENTER DANS LE RAPPORT DE SUIVI SOCIAL 2025.....</b>	<b>10</b>
5.1	QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE .....	10
5.2	UTILISATION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	10
5.3	INFRASTRUCTURES ET SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	11
<b>6</b>	<b>VALIDATION PAR LE COMITÉ DE SUIVI .....</b>	<b>11</b>
6.1	RÉVISION DU RAPPORT PAR LE COMITÉ DE SUIVI ET RÉPONSES AUX COMMENTAIRES PAR MFQ .....	11
<b>7</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>12</b>

# 1 Introduction

## 1.1 DESCRIPTION DU PROJET

MFQ, une filiale en propriété exclusive de Champion Iron Limited, est propriétaire de la mine du Lac Bloom depuis le 12 avril 2016. Située à environ 13 km au nord de Fermont, sur la Côte-Nord du Québec, cette mine est un site d'exploitation de minerai de fer de haute pureté. MFQ détient le titre minier du gîte du Lac Bloom, référencé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN). MFQ vise à augmenter la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers générés par l'exploitation de la mine du Lac Bloom (le Projet), en raison de l'extension autorisée des réserves exploitables et de la fosse qui nous permettront de continuer de générer d'importantes retombées économiques au Québec. Cette expansion est essentielle pour garantir la continuité des opérations et optimiser la gestion des résidus miniers, tout en respectant les exigences environnementales et réglementaires.

# 2 Comité de suivi

## 2.1 PRÉSENTATION

Au cours de l'année 2024, MFQ a mis sur pied un Comité de suivi afin de renforcer le dialogue avec les communautés hôtes et autochtones. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de MFQ de collaborer activement avec les communautés directement ou indirectement touchées par ses activités.

## 2.2 MISSION

Le Comité de suivi a pour mission de maintenir un dialogue structuré entre MFQ et les parties prenantes afin d'assurer un suivi transparent des activités de la mine. Il offre un espace d'échange où les acteurs locaux peuvent s'informer, exprimer leurs préoccupations et partager leurs connaissances. Le Comité joue un rôle essentiel dans la formulation de recommandations et veille au respect des engagements de MFQ, contribuant ainsi à une intégration harmonieuse du projet dans son milieu d'accueil.

## 2.3 MANDAT

Le Comité de suivi a pour mandat :

- d'évaluer les différentes étapes de développement du projet afin d'en identifier les impacts et de comprendre l'ampleur de chacun de ces impacts;
- de fournir un espace de discussion et de partage d'information concernant les conditions, les préoccupations et les effets du Projet sur les communautés locales et le milieu; et

- d'aider MFQ à élaborer des mesures d'atténuation liées aux impacts clés du projet sur les communautés locales et le milieu afin que nous puissions nous assurer que ces mesures d'atténuation sont appropriées et répondent adéquatement aux besoins des communautés touchées. Un Comité engagé aidera MFQ à comprendre l'impact du Projet sur la région et les communautés et contribuera à répondre de manière concrète et efficace aux enjeux identifiés, le cas échéant.

## 2.4 COMPOSITION

Le Comité est composé des représentants des milieux et des communautés touchés<sup>1</sup> par le Projet, ainsi que de deux représentants de MFQ tels que détaillés ci-dessous :

Secteur	Membres
Représentant du milieu des affaires	Mélissa Gauthier, Directrice de la Chambre de Commerce de Fermont
Représentant de la Ville de Fermont	Marie-Philippe Couture, Directrice générale adjointe
Représentant de la MRC de Caniapiscau	Jimmy Morneau, Directeur Général
Représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSCN)	Joanie Gélinas, Coordonnatrice de territoire – Fermont
Représentant citoyen provenant de la région où est située le Projet	Martine Cotte, Représentante des résidents du Lac Daigle
Représentant de l'ITUM	En attente de la nomination d'un représentant
Représentant de la Nation Innue de Matimekush-Lac-John	En attente de la nomination d'un représentant
Représentants de MFQ [2]	Présidente : Laurence Girard, Directrice ressources humaines – site minier  Benoit Bigué, Spécialiste en Engagement communautaire, Développement Durable

### 3 Les activités préalables au dépôt du rapport intérimaire

#### 3.1 FAITS SAILLANTS

- Création du Comité de suivi
- Rédaction des règles de fonctionnement
- Première rencontre du comité
- Présentation du rapport intérimaire

#### 3.2 RENCONTRES RÉALISÉES

Rencontre 1 : Lancement du Comité de suivi social		
26 mars 2025	<p>Sujets traités:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction du comité</li> <li>• Établissement des règles de fonctionnement du comité</li> <li>• Visibilité sur le rapport intérimaire de suivi social</li> </ul>	<p>Les actions de suivi demandées par le Comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des règles de fonctionnement en fonction des commentaires obtenus</li> <li>• Révision du rapport intérimaire en fonction des commentaires obtenus</li> </ul>

#### 3.3 LES DOSSIERS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

##### 3.3.1 Préoccupations et plaintes

- MFQ a mis en place un mécanisme de gestion des plaintes basé sur les principes de transparence et de respect. Ce dispositif permet aux groupes autochtones et aux communautés hôtes d'exprimer leurs préoccupations ou commentaires concernant les activités de l'entreprise. Les messages reçus sont traités avec diligence par l'équipe des relations avec les communautés, garantissant ainsi une réponse adaptée dans un délai raisonnable. Une plainte a été déposée durant l'année financière 2024 via le formulaire disponible sur le site internet de MFQ.

Sujet	Lieu	Plainte	Informations	Status
Environnement de travail	Fermont	Plainte concernant le code de conduite des employés en lien avec la sécurité routière sur la 389.	Le véhicule en question avait un problème mécanique. Il a été réparé.	Fermée
Sautage	Fermont	Préoccupation soulevée par un résident du Lac Daigle concernant un	Une analyse de sautage a été complétée et présentée lors d'une rencontre de suivi avec le résident démontrant que	Fermée

		<p>sautage survenu le 20 novembre 2023.</p> <p>les effets du sautage ont été temporaires.</p> <p>MFQ s'est engagé à partager le résultat de suivi des futurs sautages auprès des citoyens du Lac Daigle. Des considérations particulières seront prises dans le contexte des sautages de topographie tel que celui survenu en novembre 2023 afin de limiter les effets sur la qualité de l'air.</p>	
--	--	---	--

### 3.3.2 Non-conformités environnementales

Au cours de la période visée, aucune non-conformité n'a été identifiée. Le suivi se poursuivra afin de garantir que les activités de l'entreprise demeurent conformes aux attentes et aux exigences établies.

## 4 Suivi des composantes sociales et économiques

Le Projet d'agrandissement des installations d'entreposage a fait l'objet d'une évaluation environnementale détaillée, menée conformément au cadre réglementaire québécois par le MELCCFP. À la suite de cette analyse, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en œuvre du projet par le décret 166-2022, publié le 16 février 2022. Cette autorisation est assortie de conditions spécifiques, notamment la réalisation du programme de suivi social déposé par le promoteur.

Un rapport de suivi social doit être produit annuellement dès l'année suivant l'obtention des autorisations et le début des travaux et transmis au MELCCFP au plus tard le 31 mars de chaque année et être révisé. Ce dernier permet d'évaluer les impacts réels du projet et d'assurer le suivi des engagements pris par MFQ concernant les composantes valorisées retenues, notamment :

- Population, économie et emploi
- Santé et qualité de vie
- Infrastructures et services d'utilité publique
- Utilisation du territoire et des ressources naturelles
- Utilisation traditionnelle du territoire par les Autochtones
- Droits et territoires autochtones

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité de suivi contribue à la collecte et l'analyse des informations essentielles afin de veiller au respect des engagements de MFQ.

#### 4.1 POPULATION, ÉCONOMIE ET EMPLOI

Le Projet prévoit générer des retombées positives sur l'emploi en assurant non seulement le maintien des 1 176 postes actuellement en place à la mine, mais aussi en créant une trentaine d'emplois supplémentaires. Afin de favoriser l'économie locale et régionale, l'entreprise priorise le recrutement de travailleurs locaux, ainsi que des communautés autochtones. Elle mise aussi, autant que cela est possible de le faire, sur l'approvisionnement local et régional. Cette approche vise à renforcer l'intégration du projet dans son milieu et à maximiser les retombées économiques pour les populations avoisinantes.

Dépenses d'investissement et d'opération :

- **28 M\$** attribués à des entreprises locales
- **14 M\$** ont été investis auprès d'entreprises autochtones.

Emploi local et autochtone :

- **Plus de 120 emplois directs et indirects** issus des communautés autochtones de la Côte-Nord.
- **Plus de 110 emplois directs issus de municipalités de la Côte-Nord** dont 27 employés provenant de Fermont.

Effectifs totaux :

- **1 192 employés**, dont 1 176 employés permanents
- 1 050 hommes et 142 femmes

##### 4.1.1 Emploi et formation autochtone

L'ERA signée en 2017 par Champion guide les pratiques actuelles de MFQ et ses relations avec les partenaires des Premières Nations. Pour assurer la mise en œuvre des engagements pris, un cadre de gouvernance structuré a été mis en place, comprenant un comité de coordination et quatre sous-comités spécialisés : environnement, emploi et formation, développement des affaires et finances.

Comme l'ERA prévoit que les données échangées entre ITUM et MFQ sont confidentielles, certaines informations ne peuvent pas être divulguées dans le rapport. Cette confidentialité vise à protéger la nature des discussions et des suivis effectués.

#### 4.2 SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les infrastructures de la mine de fer du Lac Bloom étant situées près de Fermont, celles-ci peuvent influencer la qualité de vie des résidents. C'est pourquoi MFQ veille à maintenir un dialogue constant avec les communautés hôtes afin de rester à l'écoute de leurs préoccupations et d'évaluer les impacts potentiels de ses activités sur la santé et le bien-être des habitants.

## Rencontres avec les résidents et villégiateurs du Lac Daigle

### •R1 : Décembre 2023

- Présentation du projet de la halde-sud et explication des travaux prévus annuellement.

### •R2 : Mai 2024

- Suivi de l'avancement des travaux.
- Discussions sur le programme de compensation destiné aux villégiateurs du Lac Daigle et suivi du programme de rachat des propriétés.

### •R3 : Novembre 2024

- Discussions sur le programme de compensation destiné aux villégiateurs du Lac Daigle et suivi du programme de rachat des propriétés.
- Discussions sur la mise en place du Programme de suivi social afin d'évaluer les effets du projet sur la qualité de vie des résidents.

## Travaux d'amélioration au chalet du Lac Daigle

- Les **discussions progressent avec ITUM** concernant les travaux.

## Cohésion sociale et sociaux et de santé

- Aucune plainte** touchant la cohésion sociale, l'offre de services sociaux et de santé à Fermont et la sécurité routière.

## Complexe d'hébergement Mamu à distance du noyau urbain de Fermont

- La **construction du complexe d'hébergement Mamu** s'est achevée en 2021, offrant une capacité d'accueil de 300 personnes.

## Agents de liaison

- Embauche de **deux agents de liaison autochtones** et MFQ est actuellement en **démarche pour recruter un agent de liaison basé à Fermont**

## Politiques internes rigoureuses

- Mise en place des **règles de vie rigoureuses** s'appliquant à l'ensemble des travailleurs (tolérance zéro en matière de consommation d'alcool et de drogue, de harcèlement sexuel et de racisme).

## Services de santé

- Service de **suivi médical sur le site** : Un médecin effectue des visites périodiques six fois par année.
- Diminution de la pression sur la clinique dentaire** de Fermont : Les employés doivent être évalués par une infirmière du Service santé de MFQ pour justification et examen avant de prendre rendez-vous à la clinique.
- Diminution de la pression sur le Centre de santé de l'Hématite**: Lors du processus d'accueil des nouveaux employés au site minier du Lac Bloom, MFQ présente à ses employés la procédure à suivre en cas d'urgence médicale lors d'un séjour au site minier. Cette procédure implique d'informer le superviseur immédiat et le Service santé de MFQ avant de se présenter au Centre de santé de l'Hématite. Les employés MFQ sont ainsi triés par un membre de l'équipe du Service santé de MFQ. Si une situation nécessite un suivi immédiat, un employé serait ainsi référé à au Centre de santé de l'Hématite. Dans le cas contraire, l'employé sera invité à prendre rendez-vous lors de son retour à la maison. MFQ incite également les employés des entreprises contractuelles à s'y conformer.

## Comité de suivi

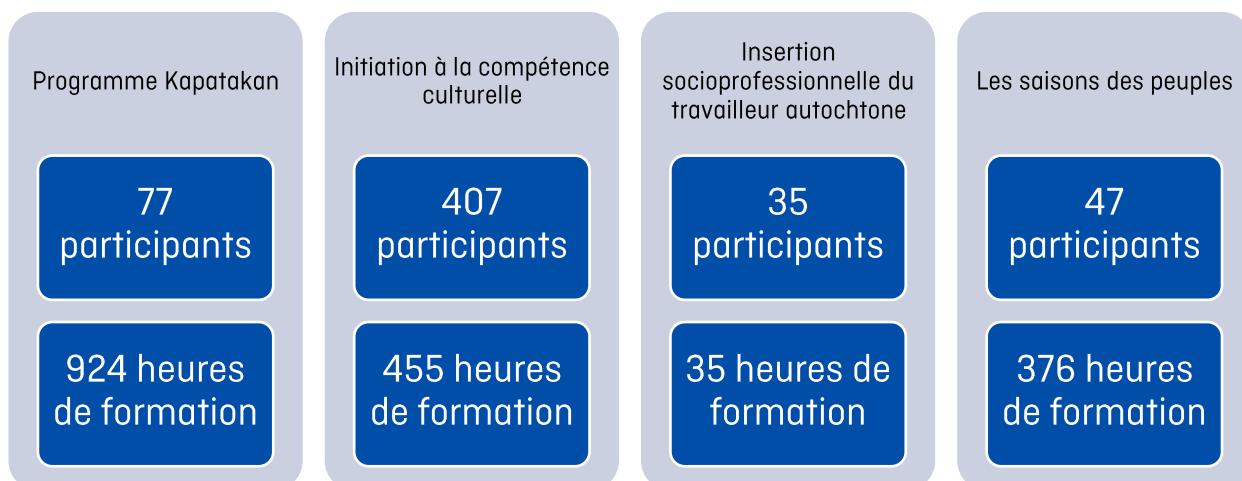
- Création du Comité de suivi en mars 2025.

#### 4.2.1 Formations

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir l'harmonisation des relations interculturelles entre les employés autochtones et non autochtones, MFQ a mis en place plusieurs initiatives de formation et de sensibilisation.

Au cours de l'année 2024, le Projet Kapatakan visant à favoriser une meilleure compréhension et intégration de la culture innue au sein de l'entreprise a été lancé. Le terme "Kapatakan", qui signifie "portage" en innu-aimun, symbolise le soutien mutuel et la coopération entre les communautés autochtones et non autochtones. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les employés de MFQ à la réalité des Innus, en leur offrant une expérience immersive, qui leur permet de mieux comprendre les valeurs, les traditions et les modes de vie de cette communauté. La formation s'est déroulée sur deux jours avec des cohortes d'une dizaine d'employés, directement dans la communauté de Uashat Mak Mani-Utenam. Ce programme a permis aux employés participants de prendre conscience des défis et des réalités des Innus, tout en favorisant la réconciliation et le renforcement des relations entre les communautés autochtones et non autochtones.

Les formations en chiffre :



#### 4.3 UTILISATION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MFQ est sensibilisé au fait que les enjeux d'accès au territoire et son utilisation nécessitent une attention particulière.

Bien qu'aucune activité traditionnelle ne soit actuellement pratiquée à l'intérieur des limites du bail minier de MFQ par les Innus d'ITUM et de la Nation innue de Matimekush-Lac-John (NIMJL), certaines pratiques comme la chasse à l'outarde et la cueillette de petits fruits dans les environs pourraient être affectées par les activités de la mine. C'est pourquoi des mesures d'atténuation ont été mises en place afin de limiter les effets négatifs du projet lors de la phase de construction.

##### Utilisation traditionnelle et contemporaine du territoire

- Aucune plainte relative à l'accès ou à l'utilisation du territoire.

#### 4.4 INFRASTRUCTURES ET SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Conscient que les déplacements des travailleurs et les activités liées à l'approvisionnement peuvent entraîner une augmentation du trafic sur la route 389 entre le chantier et la zone urbaine de Fermont, MFQ assure un suivi constant à ce sujet.

##### Circulation sur la route 389

- Aucune plainte relative à la perturbation de la circulation sur la route 389.

## 5 Liste des données indisponibles à présenter dans le rapport de suivi social 2025

Certaines données essentielles au suivi social de MFQ n'étaient pas disponibles en 2024 et feront l'objet d'un suivi dans le rapport de 2025. Ces informations permettront d'offrir une analyse plus complète du respect des engagements et de l'efficacité des mesures mises en place pour assurer une cohabitation harmonieuse avec les communautés hôtes et autochtones. Parmi les éléments à documenter et à présenter, on retrouve :

### 5.1 QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE

- Présenter les communications partagées afin d'assurer un suivi transparent du projet incluant notamment les mesures prévues pour informer sur l'avancement des travaux, assurer la sécurité et limiter les impacts.
- Les engagements pris avec le Club de motoneige, la MRC et la Ville concernant la relocalisation d'un tronçon du sentier de motoneige et de quad.
- Les avancées des discussions avec ITUM et les familles concernées sur l'appui aux travaux d'amélioration au Lac Daigle.

### 5.2 UTILISATION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES

- Les avancées liées aux aménagements sécuritaires faisant l'objet d'un suivi ou d'une réglementation.
- Les communications effectuées concernant le Projet et couvrant divers contenus tels que les mesures et moyens mis en œuvre pour atténuer les impacts sur l'environnement, les mesures de sécurité, l'avancement et le déroulement des travaux, etc.

### 5.3 INFRASTRUCTURES ET SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Les informations partagées concernant :
  - La diffusion de l'horaire des travaux et du trafic anticipé sur la route 389 auprès du MTQ, de la MRC de Caniapiscau et de la Ville de Fermont, afin d'assurer une bonne coordination et d'éviter les perturbations.
  - L'information sur l'évolution des travaux pour permettre une meilleure planification des déplacements diffusée.

## 6 Validation par le comité de suivi

### 6.1 RÉVISION DU RAPPORT PAR LE COMITÉ DE SUIVI ET RÉPONSES AUX COMMENTAIRES PAR MFQ

- Section 2.4 : Modification suggérée par la représentante des résidents du Lac Daigle.
  - Le commentaire a été intégré au rapport intérimaire.
- Section 3.2 : Modification suggérée par la représentante des résidents du Lac Daigle.
  - Le commentaire a été intégré au rapport intérimaire.
- Section 3.3.1: Ajout d'une préoccupation qui avait été soulevée par un résident du Lac Daigle concernant le sautage du 20 novembre 2023 et soumise directement à un employé de MFQ, sans user du mécanisme des gestion des plaintes.
  - La préoccupation a été ajoutée au rapport intérimaire.
- Section 4.1 : Commentaire de la représentante des résidents du Lac Daigle à l'effet que MFQ ne construit pas de maisons ou blocs appartements pour que les travailleurs locaux puissent y habiter vu la très forte pénurie de logements et de maisons.
  - MFQ est une entreprise minière. Nous produisons un concentré de minerai de fer de haute pureté en gardant à cœur de stimuler la vitalité économique dans les communautés qui nous accueillent, notamment en privilégiant l'embauche et l'approvisionnement locaux.  
Nous sommes bien au fait de la pénurie de main-d'œuvre et de logements qui sévit dans de nombreuses régions au Québec et qui n'épargne pas les communautés nordiques, dont Fermont.  
Ainsi, à l'intérieur de notre champ de compétence, nous travaillons en collaboration avec l'administration municipale pour contribuer au développement durable de la communauté de Fermont et à la création d'un milieu de vie attrayant et dynamique.
  - MFQ est fière de continuer de générer d'importantes retombées économiques à Fermont et partout au Québec en décarbonant l'industrie de l'acier, ce qui bénéficie à tous les contribuables québécois.

- Section 4.1 [2] : Question de la représentante des résidents du Lac Daigle concernant le nombre d'entreprises locales possédant un siège social et des employés résidents à Fermont.
  - MFQ s'engage à trouver l'information et la communiquer aux membres du comité lors de la prochaine rencontre.
- Section 4.1.1 : Commentaire de la représentante des résidents du Lac Daigle à l'effet la transparence n'est pas au rendez-vous quant aux données confidentielles de cette section.
  - Comme l'ERA prévoit que les données échangées entre ITUM et MFQ sont confidentielles, certaines informations ne peuvent pas être divulguées dans le présent rapport.
- Section 4.2 : Modification suggérée par la représentante des résidents du Lac Daigle.
  - Le commentaire a été intégré au rapport intérimaire.
- Section 4.2 [2]: Question de la représentante du CISSSCN concernant la procédure de MFQ en lien avec le référencement des employés et contracteurs vers la Centre de santé de l'Hématite.
  - Une réponse a été intégrée au rapport intérimaire.

## 7 Conclusion

Ce rapport constitue une première étape dans le suivi social de MFQ, en établissant les bases du processus et en permettant une première évaluation des données disponibles. MFQ poursuit la mise en place des structures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des mesures d'atténuation et limiter les impacts de ses activités sur les communautés hôtes et autochtones concernées.

À ce stade, les données recueillies indiquent que les activités de MFQ n'ont généré aucun impact négatif significatif sur les composantes sociales analysées dans ce rapport. Le suivi se poursuivra au cours des prochaines années afin d'assurer une évaluation continue et d'adapter les mesures en conséquence.

En 2025, des données plus complètes seront disponibles, permettant une analyse approfondie des effets du projet. Ces informations viendront enrichir le prochain rapport de suivi social et assureront une transparence continue dans les relations entre MFQ et ses parties prenantes.

